

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

42-2025 ALSH Les Guards - Travaux de réfection partielle du toit terrasse situé au-dessus du bureau de direction

Le Président de la Communauté de Communes des BaronnieS en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant la nécessité de procéder à la réparation du toit terrasse situé au-dessus du bureau de direction, en raison de son très mauvais état, par la réfection partielle du plancher OSB de la structure porteuse et de l'acrotère ;

Considérant la proposition de la SARL OSSATURBOIS sise 2325 route de Nyons, MOLLANS SUR OUEZE (26170) ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le devis de la SARL OSSATURBOIS sise 2325 route de Nyons MOLLANS SUR OUEZE (26170) pour les travaux de réfection partielle du toit terrasse côté Bureau de direction à l'ALSH Les Guards.

ARTICLE 2

Le coût total de la prestation s'élève à 7 237,35 € HT soit 8 684,82 € TTC.

ARTICLE 3

Les crédits sont inscrits au budget 2025 à la ligne 21351.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 17 septembre 2025

Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 23/09/2025

Mise en ligne le : 23/09/2025